

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 31 MARS 2010

L'an deux mil dix, le 31 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DANZO Daniel, FAURE Maurice, VASSEUR Karine, ANDRE Jean Paul, AVALLET Michèle, CARRION Adèle, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, HUREL Noël, PEDEUX Françoise, POURCHERE Jean-Daniel, SANTONAX Martial

Absents et excusés : LANTHEAUME Christiane procuration donnée à Micèle AVALLET,
Secrétaire de séance : Michèle AVALLET/Angéline APPRIEUX

Date de convocation : le 15 mars 2010

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour du présent conseil peut être développé :

- Affectation des résultats,
- Vote des taxes
- Budget primitif 2010,
- Questions diverses.

Madame le maire remercie la commission finance et plus particulièrement Marcel Gas pour son implication dans l'élaboration du budget.

Affectation des résultats

Sur proposition de Daniel DANZO, adjoint aux finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'imputer :

- en réserve au compte 1068, la somme de **10 358 €** en section d'investissement recettes
- et au compte 002 la somme de **107 699 €** en section de fonctionnement

Vote des taxes

Monsieur Daniel Danzo, propose au conseil municipal de reconduire à l'identique de 2009 **les 3** taxes. Pour rappel leur indice sur les 3 derniers exercices :

Taxes	Taux 2008 (%)	Taux 2009	Taux proposés pour 2010
Taxe d'habitation	13.44	13.44	13.44
Taxe foncière propriétés bâties	22.71	22.71	22.71
Taxe foncière propriétés non bâties	57.96	57.96	57.96

Le conseil municipal, **accepte à l'unanimité les taux comme ci-dessus.**

Budget primitif 2010

Le budget primitif communal 2010 de fonctionnement s'équilibre à **548 513 €** en recettes et en dépenses

• Le fonctionnement

Les droits de mutations ne sont pas connus à ce jour.

En entretien de matériel roulant : nous enlevons 1000 € pour les passer en investissement ; Somme que nous **retrouvons** pour l'achat du véhicule utilisé par l'employé communal.

En fourniture de petit équipement : nous avons rajouté 350 € **pour** l'achat de petit outillage pour l'employé technique.

Pour **l'**entretien des bâtiments : nous avons comme frais :

- la mise en conformité électrique de tous les bâtiments communaux,
- les boiseries des fenêtres de l'école maternelle et le fleurissement.

La commission fleurissement a rencontré le comité des fêtes pour voir **ses** besoins et nous avons estimé que cette charge devait être **supportée** par la commune et non par le comité des fêtes.

Entretien et réparation de la voirie : la facture pour le déneigement s'élève à 10 000 €.

Les charges **de** personnel ont **augmenté suite** à l'embauche de Kate DHOLOO et **au** retour de Pascal PIBIRI qui est titulaire **de son** poste d'où des cotisations plus importantes.

Les subventions allouées sur cet exercice aux associations sont les suivantes :

- CCAS 1 200€
- Sou des Ecoles 700 €,
- ADMR 600 €
- Amicale des personnel communal 200 €
- SPA nord Isère 185€
- Chambre des métiers de Vienne 90 €
- APPNV 80 €
- AFEI PAIM section Beaurepaire 100 €
- FCC 750 €

• L'investissement

Le budget primitif communal 2010 pour l'investissement s'équilibre à **175 744 €** en recettes et en dépenses.

Les projets 2010 : 115833€

La signalétique : 21 833 €

Espace paysager de la SPAR : 14 000 €

Véhicule communal Partner occasion + remorque : 11 000 € (10000 + 1000)

Equipment employé communal : 3 300 €

Matériel des écoles : 1 250 €

Equipment SPAR : 6 200 €

Réparation clocher église + électrification horloge : 8 250 €

Réparation des routes : 50 000 €

Plus les restes à réaliser 2009 : 5 655 €

Abribus : 4 750 €

Chauffe-eau : 905 €

Questions diverses

Délibération achat de véhicule

Madame le maire expose au conseil municipal que l'achat du véhicule pour l'employé technique doit s'envisager tout de suite car le coût du contrôle technique du véhicule actuel (fixé au 4 avril 2010) n'est pas neutre. Par ailleurs, la somme pour ce changement de véhicule étant inscrite au budget, elle propose l'acquisition d'un utilitaire « Peugeot Partner » vendu d'occasion par le garage des praires (Ronzon). La dépense s'élève à 9 200 € avec l'attache remorque.

Après délibération **le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition** et charge madame le maire d'effectuer l'achat et de signer tous les documents se rapportant à ce dernier.

Délibération vente véhicule

Madame le maire expose au conseil que Monsieur Stucker se propose de racheter l'ancien véhicule de la commune pour la somme de 700 €.

Après délibération **le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition** et charge madame le maire d'effectuer la vente et de signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération choix de l'entreprise pour la signalétique.

La commune a consulté quatre entreprises pour l'acquisition du matériel qui devra être utilisé (les panneaux indicateurs, les numéros de rues,...) Après négociation, la commission oriente son choix sur l'entreprise JBSI.

Après délibération **le conseil municipal accepte cette proposition** et charge Madame le maire de faire le lien avec cette société.

Délibération choix de l'entreprise pour l'espace paysager de la salle des fêtes

En finalité, deux entreprises étaient en concurrence : SAS Genevray et Hortival Jardins. La commission fait part des résultats des négociations engagées et présente le projet de la Société retenue pour conduire les travaux sur le printemps 2010 : Hortival Jardins.

Seule une partie des travaux seront conduits cette année (butte, parterre fleuri,...) pour 14000 € ; Le restant sera reconduit au prochain budget.

Après délibération **le conseil municipal accepte cette proposition** et charge Madame le maire de faire le lien avec cette société.

Mise en conformité des bâtiments communaux.

Après visite sur place, la société SOCOTEC a présenté un devis pour mise en conformité des normes électriques des différents bâtiments de la commune. Ce devis est inscrit au budget et **le conseil municipal accepte et mandate Madame le maire pour engager ces travaux à concurrence ?????**.

Prochaine réunion du **Conseil Municipal le Mardi 27 avril 2010 à 20h30**

L'ordre du jour étant terminé, le conseil est clos à 20h 30